

- 2 AVR. 2024

COURRIER "ARRIVÉE"

**DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-VIENNE**

POLE SANTE ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Mme MADARASSOU

☎ : 05 55 11 54 67

Courriel : ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Limoges, le 22 mars 2024

**Monsieur le Maire
Mairie de Royères
2 place de la Mairie
87400 ROYERES**

Nos réf. : DD87-A-24-03-04131

Objet : Réunion d'examen conjoint des PPA dans le cadre de la procédure de Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Royères (87).

Par courrier reçu dans mes services le 13/03/2024, vous me conviez à une réunion des personnes publiques associées dans le cadre de la procédure de Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, prévue le 29/03/2024.

J'ai le regret de vous informer que mes services ne pourront pas se rendre à cette réunion et vous prie de les excuser.

Le projet de parc photovoltaïque « Les Catherine's », qui concerne des parcelles agricoles, est implanté dans la zone de vigilance de la prise d'eau du Pas de La Mule dans la Vienne dont la protection sanitaire a fait l'objet des arrêtés de DUP en date du 20 juillet 2006 et du 29 novembre 2007. Ce projet n'est pas de nature à impacter la qualité de l'eau brute pompée.

J'ai donc l'honneur de vous faire connaître que j'émet un avis FAVORABLE à la présente demande.

La Directrice,



Sophie GIRARD